



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général d'académie
Pôle en charge de la coordination inter-départementale

Montpellier, le 14.06.2022

CTA du 21 juin 2022

Affaire suivie par :
Nathalie MASNEUF
Secrétaire Générale Adjointe
Tél : 04 67 91 46 65
Mél : ce.recsq@ac-montpellier.fr

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Création d'un service mutualisée de gestion administrative et financière des AESH T2

A compter de la rentrée 2022, un service mutualisé de gestion des AESH relevant du T2 sera créé au sein de la DSDEN des Pyrénées-Orientales.

Le service interdépartemental de gestion des AESH « SIG AESH » sera effectif au 1^{er} octobre 2022.

Pour assurer la gestion administrative et financière de 1 791 ETP d' AESH (stock académique au 1^{er} septembre 2021), le service sera doté de 5.5 ETP.

Cette dotation se fera par transfert de postes sans qu'aucun agent des DSDEN ne soit touché par une MCS.

Cette mutualisation répond à un souci de sécurisation du processus paye, d'une meilleure expertise et coordination de gestion.

L'objectif est d'assurer une gestion harmonisée (interprétation des textes, procédures de gestion, calendrier...) et d'avoir un interlocuteur unique pour toutes les questions relatives à la gestion administrative et financière des AESH relevant du T2.